

EN 14654-4:2021



NBN EN 14654-4:2021



Réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments - Gestion et contrôle des activités opérationnelles - Partie 4: Contrôle des intrants des usagers

Valable à partir de 25-02-2021

ICS: 93.030

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN 14654-4

Janvier 2021

ICS 93.030

Version Française

Réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des
bâtiments - Gestion et contrôle des activités
opérationnelles - Partie 4: Contrôle des intrants des
usagers

Entwässerungssysteme außerhalb von Gebäuden -
Management und Überwachung von Maßnahmen - Teil
4: Kontrolle von Einleitungen der Nutzer

Drain and sewer systems outside buildings -
Management and control of activities - Part 4: Control
of inputs from users

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 6 décembre 2020.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

	Page
Avant-propos européen	3
1 Domaine d'application	4
2 Références normatives	4
3 Termes et définitions	4
4 Généralités	6
5 Planification de la gestion intégrée du réseau d'assainissement	7
5.1 Introduction	7
5.2 Contrôles des intrants des usagers	7
6 Préparation du programme de contrôle des intrants	7
6.1 Introduction	7
6.2 Revue de la planification des activités de contrôle des intrants	7
6.3 Investigation	8
6.4 Évaluation	9
6.5 Élaboration du programme	10
7 Élaboration de la spécification du projet	13
7.1 Introduction	13
7.2 Revue de la description et des objectifs du projet	13
7.3 Investigation	13
7.4 Évaluation	14
7.5 Rédaction de la spécification du projet	15
8 Mise en œuvre des projets	19
9 Mesure de la conformité	19
9.1 Méthodes de mesure	19
9.2 Non-conformités	19
9.3 Estimation post-projet	19
10 Revue du plan et du programme	19
Annexe A (normative) Impacts des intrants inadaptés des usagers	20
Annexe B (informative) Critères d'évaluation des intrants généralement inadaptés	26
Bibliographie	28

Avant-propos européen

Le présent document (EN 14654-4:2021) a été élaboré par le Comité technique CEN/TC 165 « Techniques des eaux résiduaires », dont le secrétariat est tenu par DIN.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juillet 2021, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en juillet 2021.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'EN 14654 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments — Gestion et contrôle des activités* :

- *Partie 1 : Exigences générales*
- *Partie 2 : Réhabilitation*
- *Partie 3 : Curage des branchements et des collecteurs*
- *Partie 4 : Contrôles des intrants des usagers (le présent document)*

D'autres parties, traitant d'autres activités, peuvent être ajoutées par la suite.

Lors de l'élaboration de la présente partie de l'EN 14654, d'autres normes disponibles ont été prises en compte, notamment l'EN 752, *Réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments* et l'EN 13508, *Investigation et évaluation des réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments*.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les organismes de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

EN 14654-4:2021 (F)**1 Domaine d'application**

Le présent document établit les prescriptions de gestion et de contrôle des activités dans les réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments, et spécifie les prescriptions concernant l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de travaux, ainsi que le choix des techniques employées.

Le présent document et l'EN 14654-1:2021 couvrent le contrôle des intrants des usagers.

Il s'applique aux réseaux d'évacuation et d'assainissement à partir du point où les eaux usées quittent un bâtiment, un système d'évacuation de toiture ou une surface revêtue, jusqu'au point où elles se déversent dans une station d'épuration ou un milieu récepteur aquatique.

Les branchements et les collecteurs d'assainissement situés sous les bâtiments sont également visés dès l'instant qu'ils ne font pas partie du système d'évacuation propre au bâtiment.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN 752:2017, *Réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments — Gestion du réseau d'assainissement*.

EN 14654-1:2021, *Réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments — Gestion et contrôle des activités — Partie 1 : Exigences générales*.

EN 16323:2014, *Glossaire de termes techniques des eaux résiduaires*.

EN 13508-2:2003+A1:2011, *Investigation et évaluation des réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments — Partie 2 : Système de codage de l'inspection visuelle*.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions de l'EN 16323:2014, l'EN 752:2017 ainsi que les suivants, s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes :

— ISO Online browsing platform : disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp> ;

— IEC Electropedia : disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org>.

NOTE Certaines définitions importantes de l'EN 16323:2014 sont répétées ci-dessous par souci de clarté. Les termes supplémentaires suivants utilisés dans le présent document sont définis dans l'EN 16323:2014 :

— branchement ;

— réseau d'assainissement ;

— milieu récepteur aquatique ;